

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE TRAITEMENT INJUSTE D'UNE EMPLOYÉE DE WILLIAMS LAKE  
(C.-B.)

**M. Ray Skelly (Comox—Powell River):** Monsieur le Président, je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur les relations de travail scandaleuses et inacceptables de Postes Canada.

A Williams Lake, un médecin a mis une employée des Postes, M<sup>me</sup> Linda Rowse, à la quarantaine à cause d'une toux aspirante. Le maître de poste a menacé de la congédier si elle ne rentrait pas immédiatement au travail.

A Williams Lake, le maître de poste n'était pas seulement disposé à violer les droits de M<sup>me</sup> Rowse, mais encore à exposer le reste des employés des Postes à la maladie et à des absences pour cause de maladie.

Non content de faire ainsi preuve de harcèlement et d'intimidation, la Société des postes a ensuite demandé à son médecin, le Dr Bell-Irving, de téléphoner au médecin de M<sup>me</sup> Rowse et d'obtenir, en se faisant passer pour un fonctionnaire de la Santé, qu'il lui livre des renseignements confidentiels sur l'état de santé de M<sup>me</sup> Rowse.

Le Dr Bell-Irving a alors commencé à harceler le médecin de M<sup>me</sup> Rowse qui, selon lui, n'avait pas le droit de mettre M<sup>me</sup> Rowse en quarantaine.

Non content de ces atteintes exorbitantes aux droits de l'employée, le maître de poste a ensuite refusé de donner à celle-ci son chèque de paye. M<sup>me</sup> Rowse commença à avoir des quintes de toux et tout fut oublié.

Si ces agissements inacceptables n'étaient répandus, ils pourraient être considérés comme un incident isolé. Le gouvernement doit agir immédiatement pour redresser la situation au sein de cette société et assurer aux employés des Postes les droits fondamentaux qu'ils ont en droit d'avoir au Canada.

\* \* \*

## LES DROITS DE LA PERSONNE

LES VIOLATIONS DANS CERTAINS PAYS DU COMMONWEALTH

**M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest):** Monsieur le Président, Amnesty internationale signale dans un rapport que 33 des 49 pays du Commonwealth sont coupables de graves atteintes aux droits de la personne. Celles-ci comprennent des coups, des tortures et des exécutions politiques.

Les pays cités dans le rapport sont les Bahamas, le Bangladesh, le Botswana, le Brunei-Darussalam, la Dominique, Fidji, la Gambie, le Ghana, la Grenade, la Guyane, l'Inde, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, la Malaisie, Malte, l'île Maurice, le Nigeria, l'Ouganda, le Royaume-Uni, les Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie, le Zimbabwe, la Jamaïque, Saint-Cristophe et Nevis, et Saint-Vincent et les Grenadines.

Les droits de la personne devraient manifestement figurer à l'ordre du jour de la conférence des chefs d'État du Commonwealth, à Vancouver, et il faudrait manifestement établir un programme permanent à cet égard.

## Article 21 du Règlement

Certains des pays contrevenants sont des bénéficiaires de l'aide canadienne au développement. Le gouvernement du Canada serait bien avisé d'utiliser le poids de ses programmes d'aide afin d'obtenir justice pour ceux qui ne peuvent pas l'obtenir eux-mêmes.

\* \* \*

● (1410)

## LA CONSTITUTION

L'ACCORD DU LAC MEECH—LA POSITION DE LA COALITION  
CANADIENNE SUR LA CONSTITUTION

**M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur):** Monsieur le Président, j'aimerais lire aux députés un extrait de la lettre que m'a écrite Deborah Coyne, de la Faculté de droit de l'Université de Toronto, au nom de la Coalition canadienne sur la constitution. Je cite:

Comme vous l'avez clairement reconnu, l'Accord du lac Meech comporte des changements constitutionnels importants et irrévocables qui vont considérablement affaiblir le gouvernement national au point de mettre en doute la survivance du Canada en tant que pays unitaire, souverain, bilingue et multiculturel. Par ailleurs, l'Accord sape la Charte et l'engagement que nous avons pris, en tant que Canadiens, de respecter et de promouvoir les libertés et les droits fondamentaux, et de renforcer la protection des minorités partout au Canada.

De l'avis de la Coalition, l'Accord comporte de graves carences et ne correspond pas à la conception de la majorité des Canadiens. Voilà pourquoi les premiers ministres devraient renégocier l'Accord en vue de changements, au lieu de chercher à museler ceux qui s'efforcent d'exprimer des préoccupations légitimes et répandues, comme ce fut le cas lors des audiences récentes du comité mixte spécial . . .

Le vote de chaque député sur cet accord de nature à sceller le destin du Canada revêt une importance historique. Nous vous savons gré de votre décision de joindre votre voix à celle de tous ceux qui tiennent à s'assurer que le Canada demeure un pays fort, souverain et uni, et parfaitement capable d'améliorer encore les normes d'équité et de justice sociale que nous avons déjà établies.

\* \* \*

[Français]

## LE LIBRE-ÉCHANGE

LA PROTECTION DES AGRICULTEURS

**M. Gabriel Fontaine (Lévis):** Monsieur le Président, les agriculteurs, producteurs laitiers en particulier, sont inquiets parce qu'ils ont été mal renseignés sur l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Dans tous les domaines, les offices de commercialisation demeurent et demeureront. L'entente n'a rien changé à ce sujet.

Les coalitions anti-libre-échange outrepassent la décence lorsqu'elles alertent, sans aucun fondement, nos producteurs agricoles et leurs prêteurs à long terme également. C'est de la démagogie facile mais injuste et dangereuse.

Il y a les députés fédéraux qui s'occupent des cultivateurs du Québec, il y a les députés provinciaux. Tous nous avons protégé les intérêts de nos producteurs agricoles.

Les autres qui sont chargés de les représenter collectivement doivent rétracter leurs déclarations antérieures non fondées, et bien renseigner leurs membres.